



Compte rendu général des travaux réalisés pour la campagne « Projets sportifs fédéraux 2025 »

Sommaire

- Préparation de la campagne PSF 2025
- Déroulement des travaux
- Analyse des dossiers
- Perspectives et recommandations pour la campagne 2026

Contexte

Une visioconférence a été organisée le 14/04/2025 par le président de la Fédération avec les présidents de ligues afin de les sensibiliser sur l'aide qu'ils peuvent apporter aux comités départementaux et aux clubs sur la présentation des dossiers de demandes de subventions. D'autre part, il leur a demandé un avis argumenté sur les dossiers.

Deux visioconférences ont été organisées le 15/04 et le 24/04/2025, l'une à 18h00 et l'autre à 14h00. Elles étaient animées par notre Directeur technique national qui a consacré son intervention sur les éléments de la note de cadrage et par notre Directrice administrative qui a rappelé les étapes à suivre sur le Compte Asso pour le dépôt de la demande de subvention.

L'enregistrement de la dernière visio a été transmis aux structures. Un fichier d'aide a été également transmis afin d'éviter les écueils de la saison précédente.

Les dossiers de demandes de financements émanent des clubs, des comités départementaux et des ligues régionales.

1) Préparation de la campagne PSF 2025

Visioconférences d'informations

Un premier mail a été adressé le 03/04/2025 aux structures pour les inviter à participer à une des deux réunions d'informations sur la campagne PSF 2025.

Composition de la commission PSF 2025 (annexe 1)

La commission technique d'évaluation PSF 2025 a été validée par les membres du bureau fédéral le 22/04/2025. Elle est composée des bénévoles du Comité directeur, des ligues, des comités départementaux et des permanents FFB sous la surveillance du président du comité d'éthique et de déontologie.

L'instruction des dossiers se fait en transparence et garantit l'équité dans l'attribution des aides financières.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

La note de cadrage (annexe 2)

Une note de cadrage a été rédigée, validée par l'ANS puis diffusée le 14 avril 2025 :

- via le site internet fédéral
- par mailing vers les clubs, comités départementaux et ligues régionales.

Chaque type de structure est ainsi invité à **s'inscrire dans les orientations présentées pour la campagne PSF 2025** ayant pour cadre général le projet de développement fédéral, pour déposer un dossier éligible.

Par ailleurs,

- la « [foire aux questions](#) » (FAQ) a été mise à jour sur le site fédéral afin d'apporter un accompagnement supplémentaire aux demandeurs,
- une adresse électronique spécifique subvention-ans@ffbillard.com permettait de soumettre des questions à la FFB
- une rubrique spécifique « PSF 2025 » est en ligne sur le site fédéral pour permettre l'information de chacun à tout moment : <https://www.ffbillard.com/pages/psf-projets-sportifs-federaux-2025-261.html>

Dépôt des dossiers par les structures

Plusieurs renvois de dossiers du compte osiris vers le compte asso :

- des structures ont déposé plusieurs dossiers au lieu de poursuivre la saisie du dossier
- demande de subvention < au minimum requis
- budget annuel au lieu du budget projet

Toutes les pièces ont été enregistrées pour pouvoir les partager avec les présidents de ligues afin d'obtenir leur avis sur les dossiers.

Les documents de la précédente équipe du comité d'éthique ont été utilisés notamment un tableau afin d'attribuer des points de notation sur plusieurs critères (annexe 5).

34 dossiers ont été déposés par nos structures durant la période prévue, à savoir du 14 avril au 07 mai 2025 à 18h00 :

- 22 clubs (18 en 2024)
- 3 comités (1 en 2024)
- 9 ligues (8 en 2024)



2) Déroulement des travaux de la Commission PSF

Les 12 membres de la commission PSF 2025, hors président du Comité d'éthique et de déontologie, ont été répartis en cinq binômes.

Les dossiers ont ensuite été répartis entre chaque binôme pour instruction.

Les outils à disposition de chaque binôme :

- Une note destinée aux membres de la Commission PSF 2025 (annexe 3)
- Une grille d'évaluation partagée entre les deux évaluateurs (annexe 4)
- Un accompagnement par la directrice administrative

Les règles imposées aux membres de la CTF

Règles techniques :

- Les dossiers sont confiés aux différents binômes de sorte que personne n'ait de liens particuliers avec les structures concernées. Cette répartition a été validée en réunion plénière le 12 mai 2025 ;
- Chaque binôme renseigne la grille d'évaluation en respectant scrupuleusement le cadre établi de manière à avoir un traitement équitable des demandes.

Règles éthiques et opérationnelles :

- Discrétion (accès à des informations financières, politiques...)
- Neutralité, objectivité, bienveillance
- Respect des délais

Critères d'analyses :

Les subventions ont été attribuées en fonction de projets sportifs qui s'inscrivaient effectivement dans le PSF 2025 tel que défini, intégrant les objectifs et résultats attendus. En conséquence, ne sont pas retenus par la commission PSF 2025 :

- Les projets liés au budget de fonctionnement classique d'un club, d'un comité, ou d'une ligue
- L'achat de (petits) matériels qui ne s'inscrit pas dans un projet de développement plus général
- Les actions à destination des non licenciés et ne visant pas l'intégration dans un club
- Les prestations de service effectuées par un club au bénéfice de non licenciés et/ou de structures extérieures...
- Les dépenses d'équipements (achat de tables de billard, ...) et de rénovation de salles

Par ailleurs, deux autres principes :

- Il est impossible d'attribuer une subvention supérieure à la demande effectuée ;
- Une subvention ne peut pas excéder 50% du coût total du projet et doit s'élever au minimum à 1 500 €. Ce seuil est abaissé à 1 000 € pour les structures dont le siège social se situe en zone de revitalisation rurale (ZRR) ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Notation

Trois critères d'attribution de notes (de 0 à 5) sont retenus :

- Pertinence du dossier au regard des orientations du PSF 2025
- Cohérence des actions proposées
- Evaluation du volet financier du projet

Par ailleurs, une note égale à 0 est éliminatoire.

Fonctionnement

Véronique Cardineau, directrice administrative et financière était à disposition des membres pour les accompagner si besoin.

Marc Massé, Directeur technique national, a quitté ses fonctions le 30/04/2025 et n'a donc pas pu poursuivre ce travail.

Cette première phase réalisée, la commission s'est réunie en plénière pour analyser l'ensemble des travaux, relever les tendances, les anomalies, et **définir des règles d'harmonisation et d'ajustement pour finaliser la campagne.**

3) Analyse des dossiers

Synthèse des travaux de première analyse des dossiers de demande de subventions

34 dossiers au total pour :

- 22 clubs
- 3 comités départementaux
- 9 ligues

Rappel de l'enveloppe disponible :

Total de l'enveloppe : 64 000 € dont 1 500 € pour l'Outremer

Deux réunions plénières de la Commission :

Lieu : visioconférence sur Zoom

Dates :

- Le 12 mai 2025
- Le 26 mai 2025



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Le travail d'analyse réalisé par la commission donne les éléments suivants :

	Montant total des projets présentés	Montant total des demandes de subventions	Montant total des minima proposés par les binômes	Montant total des subventions proposées par les binômes
Clubs	237 815 €	68 583 €	23 700 €	32 000 €
CDB	18 927 €	9 000 €	0 €	0 €
Ligues	189 222 €	66 750 €	27 500 €	32 000 €
Total	445 964 €	144 333 €	51 200 €	64 000 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Propositions finales d'attribution

Attribution ligue Bretagne

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Association Thorigné Fouillard	Club	Bretagne	35	3 000 €	3 000 €
Billard sport Morlaix	Club	Bretagne	29	1 500 €	1 500 €
Ligue de Bretagne	Ligue	Bretagne		6 000 €	5 000 €

Attributions ligue Centre Val de Loire

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ass. Billarders's Blésois	Club	CVDL	41	3 000 €	1 500 €
Billard club Joué les Tours	Club	CVDL	37	18 000 €	7 200 €
Ligue de billard du Centre	Ligue	CVDL		11 000 €	4 000 €

Attributions ligue Grand Est

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue du Grand Est	Ligue	GE		10 000 €	1 500 €

Attributions ligue Nouvelle Aquitaine

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue Nouvelle Aquitaine	Ligue	NA		10 000 €	8 500 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Attributions ligue Normandie

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue Normandie	Ligue	Normandie		6 500 €	4 000 €

Attributions ligue Auvergne Rhône Alpes

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Ligue Auvergne Rhône Alpes	Ligue	AURA		12 500 €	3 000 €

Attribution ligue Pays de la Loire

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Don bosco sports Nantes	Club	PDL	44	5 000 €	4 500 €
Ass. Sportive et culturelle la Montagne	Club	PDL	44	5 000 €	1 500 €
La Bernerie en Retz	Club	PDL	44	2 300 €	2 300 €
Jeune France Cholet	Club	PDL	49	3 700 €	3 500 €
Ligue des Pays de la Loire	Ligue	PDL		6 000 €	3 500 €



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Attribution ligue Hauts de France

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Billard Club Avion	Club	Hts de France	62	1 500 €	1 500 €
Billard Club Noyon	Club	Hts de France	60	1 500 €	1 500 €

Attribution ligue Méditerranée

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
O cigalon Salon de Provence	Club	Méditerranée	13	2 000 €	2 000 €

Attribution ligue La Réunion

Nom de la Structure	Type	Région	Département	Subvention demandée	Subvention attribuée
Académie de billard de St Pierre	Club	Réunion	974	2 000 €	2 000 €
Ligue de billard de la Réunion	Ligue	Réunion		2 500 €	2 500 €



4) Perspectives et recommandations pour la campagne 2026

Malgré nos efforts d'accompagnement, certaines structures ont de nouveau commis les mêmes erreurs que les saisons précédentes.

Il faudrait un référent dans chaque ligue sur ce sujet pour pouvoir mieux accompagner les comités départementaux et les ligues.

La demande de soutien financier pour un projet

L'attribution d'une subvention dans le cadre de la campagne PSF n'est pas automatique.

Elle n'est pas reconductible automatiquement.

Elle ne doit pas être égale à 100 % du projet.

Elle doit être étayée par plusieurs éléments :

- Un besoin réel de ressources financières pour le projet

C'est pourquoi, une structure disposant de réserves conséquentes dont l'utilisation future n'est pas précisée, ne peut pas prétendre obtenir systématiquement une subvention pour un projet pertinent.

- la fourniture des pièces nécessaires à l'évaluation de la demande et au calibrage de la subvention attribuée

Il faudra par conséquent fournir :

- o la position de trésorerie des 3 dernières années pour en mesurer les évolutions
- o les réserves financières de la structure et leurs destinations
- o le budget du projet et le budget de la structure (censé comprendre le budget du projet)
- o le bilan et compte de résultats détaillés de la structure (pour connaître aussi les montants et origines des subventions obtenues lors de l'exercice précédent).
- o les devis correspondant au budget présenté (possibilité de téléverser un fichier compressé dans « autres »)

L'avis de la ligue d'appartenance

Un avis « éclairant » de la ligue d'appartenance est souhaité pour faciliter l'évaluation des demandes par la CTF et soutenir les demandes des clubs et des comités lorsque c'est justifié.

Cette saison, le président a organisé une visio avec les présidents mais malgré tout, il a manqué des réponses ou des réponses non argumentées (« la ligue valide le dossier »).



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Les rejets administratifs

Certaines contraintes administratives non respectées conduisent au rejet systématique d'un dossier de demande.

Par exemple :

- le montant minimal imposé : l'ANS a rappelé que ce seuil de demande de subvention était de 1 500 € (sauf pour les dossiers relatifs aux structures en ZRR, en QPV, commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR pour lesquels le seuil est abaissé à 1 000 €).
- une demande de subvention pour du matériel amortissable > 500 €

Rappel :

Les clubs et structures territoriales de la FFB devront dans les six mois suivant la réalisation des actions ou, au plus tard, le 30 juin N+1, déposer les comptes rendus des actions financées directement sur le compte asso. Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Dans l'hypothèse où la ou les action(s) pour la(les)quelle(s) une structure a reçu une subvention n'aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l'aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention, l'Agence Nationale du Sport procédera à une demande de reversement de la somme.

Le 06 juin 2025,

Pour la Commission PSF 2025

Véronique Cardineau, directrice administrative



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Liste des annexes :

1. la composition de la commission PSF 2025 (annexe 1)
2. la note de cadrage 2025 (annexe 2)
3. la note destinée aux membres de la CTF PSF 2025 (annexe 3)
4. la grille d'évaluation partagée entre les deux évaluateurs de chaque binôme (annexe 4)
5. les règles appliquées pour la grille d'évaluation (annexe 5)
6. note du président du Comité d'éthique et de déontologie (annexe 6)
7. CR visioconférences de la commission d'évaluation (annexe 7)
8. Recommandations respect de la note de cadrage et utilisation du compte asso (annexe 8)